



N° 2023-24

Tél. : 01 34 70 03 11
Fax : 01 30 34 27 68
e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance
est à adresser à Mr le Maire

DECISION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, signe le contrat de d'entretien-maintenance des alarmes avec l'entreprise Phonie Inter-2 rue de la Cimenterie-95 260 BEAUMONT SUR OISE, à compter du 1^{er} novembre 2023, pour l'année civile en cours, puis renouvelable pour 3 ans, soit 1 748 € H.T par an.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 31/10/2023

Le Maire,

Olivier ANTY

DATE DE PUBLICATION : 06 NOV. 2023

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télécours citoyens accessible par le biais du site www.telrecours.fr.*